



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 0144 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Dans les urnes, dans les luttes, On lâche rien pour nos revendications !

L'extrême-droite, en vrai « on a déjà essayé » ! Au travers de tous ses votes en France ou ceux de ses partis amis Europe, le RN a montré qu'il n'est pas du côté des plus modestes et de la justice sociale. Il utilise le racisme pour faire diversion et maintenir des politiques au profit des plus riches.

Au parlement, le RN a voté contre l'augmentation du SMIC à 1.500€, contre le rétablissement de l'impôt sur la fortune, contre la gratuité des cantines et des fournitures scolaires pour les plus modestes. Le RN veut supprimer le minimum de 25 % de logements sociaux demandé aux communes.

Au pouvoir, l'extrême-droite s'attaque toujours aux droits conquis par les salarié.es pour pouvoir défendre leurs intérêts (droit de manifester, de faire grève, liberté syndicale...). C'est un ennemi mortel pour la démocratie.

Dans les urnes il faut s'opposer au danger mortel de l'extrême-droite, **en particulier en soutenant des revendications de justice sociale qu'il faudra imposer dans les luttes.**

Le « Nouveau Front Populaire » défend une partie importante des revendications défendues par les salarié.es ces dernières années : l'augmentation du SMIC, la hausse de 10 % du point d'indice, des créations de postes à l'école et l'hôpital publics, la gratuité intégrale à l'école : fournitures, transports, activités périscolaires, le rétablissement de l'Impôt sur la fortune, la construction de 200 000 logements sociaux par an, la revalorisation de 10% des APL...

Dans les urnes, dans la rue, contre-offensive ! Contre l'extrême droite, pour nos revendications

(Salaires et primes, retraite à 60 ans, semaine des 32 heures, conditions de travail...)

Dans l'unité, la CGT CASVP et le SUPAP-FSU vous invitent à une :

Réunion d'Information Syndicale Mardi 2 juillet à 9h30

Salle grande Croizat/ 3, rue du Château d'eau M° République

Chaque agent.e a le droit à 3 heures d'information syndicale par trimestre

Chaque agent.e, syndiqué.e ou non a le droit à trois heures d'information syndicale par trimestre sur son temps de travail, et de participer à cette réunion déclarée auprès de l'administration. À cela s'ajoute le temps de transport.

Pensez à prévenir vos supérieur.es hiérarchiques 3 jours avant. Code chronotime AS4.